

# Dossier Restauration itinérante Village Paroles et Musiques

Du 15 au 20 mai  
2012

Saint-Etienne

## CONTACT

Julie Javelle  
16 rue Jean Claude Tissot  
42000 Saint-Etienne

04 77 25 01 13  
06 27 04 56 42  
[dominoprod@gmail.com](mailto:dominoprod@gmail.com)  
[www.paroles-et-musiques.net](http://www.paroles-et-musiques.net)



Pour sa 21<sup>ème</sup> édition, le Festival Paroles et Musiques prendra ses quartiers du **15 au 20 mai** à Saint-Etienne.

La nouveauté 2012 : **le retour au Parc Expo, rénové et rebaptisé Parc François Mitterand** qui pendant 5 jours accueillera les plus grands noms de la scène française (**Birdy Nam Nam, Dyonisos, Arthur H, Charlie Winston, Camille, Oxmo Puccino, Zebda ...**). Nous attendons pour cette occasion plus de **25 000 spectateurs**, naviguant entre la grande scène du Zénith, le Palais des Spectacles, le Fil et le Magic Mirrors.

L'accès au Village étant **libre et gratuit**, celui-ci peut drainer un large public. Nous recherchons en priorité des artisans proposant des produits bios ou issus du commerce équitable et si possible issus de la **Région Rhône-Alpes-Auvergne**.

Si vous êtes restaurateur (sucré ou salé) et intéressé pour participer à notre 21<sup>ème</sup> édition, merci de nous renvoyer ce dossier, par courrier ou par mail, dûment complété **avant le 15 avril 2012**.

Ci-joints dans le dossier :

- Pages de 2 à 7 : informations et demande d'inscription.



# **Demande d'inscription pour la tenue d'un stand de restauration**

Nom de la structure

.....

Adresse du siège social :

.....

.....

Nom de la personne responsable :

.....

N° téléphone :

.....

E-mail : .....

Adresse postale :

.....

.....

.....

Avez-vous déjà participé au festival o OUI o NON

Si oui, en quelle année ?

.....

## Descriptif du stand

\* Mon stand (si pas de structure): Longueur.....m sur Profondeur .....m

\* Ma tente .....m sur .....m

\* Mon camion-frigo .....m sur .....m

\* autre.....m sur .....m



**Tous les emplacements seront sur un terrain en herbe avec aucune possibilité de garer son véhicule au niveau du stand. Il y a un parking à proximité du village du Festival.**

### • Besoin électrique (alimentation en monophasé) :

o 16 ampères en 220 V      o 20 ampères en 220 V

Merci de préciser la liste de vos appareils ainsi que leur puissance en Kw

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

### • Type de nourriture proposée (merci de détailler votre proposition) :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## Prix pratiqués

Description produits	Quantité	Prix



**Aucune vente de boissons n'est autorisée par les artisans sur le site du festival !**

## Fonctionnement



**OUVERTURE DU VILLAGE MERCREDI 16 MAI A 18H**

	<b>Horaires d'ouverture</b>	<b>Horaires fermeture</b>
<b>MERCREDI 16/05</b>	<b>18H00</b>	<b>00H00</b>
<b>JEUDI 17/05</b>	<b>11H00</b>	<b>00H00</b>
<b>VENDREDI 18/05</b>	<b>18H00</b>	<b>00H00</b>
<b>SAMEDI 19/05</b>	<b>11H00</b>	<b>00H00</b>
<b>DIMANCHE 20/05</b>	<b>11H00</b>	<b>19H00</b>

Le festival fournit une arrivée électrique. Un point d'eau sera commun à tout le village (merci de prévoir vos propres jerricans).

## **Réglementation**

**Exclusivité** : L'organisateur garde le droit exclusif de vendre toutes les sortes de boissons sur le site de la manifestation et sur les parties environnantes au site. Il est formellement interdit aux partenaires de vendre des boissons alcoolisées ou non alcoolisées sauf accord préalable de l'organisateur.

**Publicité** : Toute publicité autre que celles pour les marchandises vendues est interdite. L'organisateur se réserve le droit de faire cacher toute publicité faisant concurrence à l'un des sponsors de la manifestation, et ce aux frais du partenaire. Les prix des produits vendus doivent être clairement affichés.

**Hygiène & Prévention** : Tout partenaire vendant de la nourriture devra se conformer à la législation sur les denrées alimentaires. Il est l'unique responsable de la nourriture qu'il vend. Il doit se munir de tout le matériel assurant la qualité de la nourriture vendue. Un inspecteur de l'hygiène peut visiter en tout temps le village. Sur demande, il a le droit de procéder à une analyse des denrées. Chaque stand utilisant du gaz, devra se munir d'un extincteur ainsi que des bagues de serrage sur les deux extrémités des tuyaux. Un inspecteur passera vérifier dans chaque stand que ces normes soient respectées et le cas échéant pourra ordonner sa fermeture.

**Déchets Triés** : Pendant toute la durée de la manifestation, le partenaire devra garder son stand et les alentours propres. Les déchets seront triés et déposés dans des sacs poubelles, fermés et portés dans les containers prévus à cet effet dans différents endroits du festival. Lors de la fermeture quotidienne, le partenaire doit impérativement amener ses poubelles au container et remettre son emplacement dans l'état de propreté initial. Un point d'eau sera mis la disposition des partenaires, mais ce point devra rester propre et nettoyé de tous déchets alimentaires après votre passage !

**Dégâts** : Tout dommage, porté de manière intentionnelle ou non, aux installations électriques, y compris lors d'une surconsommation d'électricité, sera facturé au partenaire. Tous les dégâts causés aux autres infrastructures mises à disposition par l'organisateur feront également l'objet d'une facturation en supplément.

**Location de matériel** : L'organisateur installe les tableaux électriques à proximité des stands, selon les demandes spécifiées dans le formulaire d'inscription. Le matériel de raccord entre le tableau et le stand devra être amené par le partenaire. Le partenaire doit se munir de suffisamment de matériel (rallonge, prises, lumières,) pour le bon fonctionnement de son stand.

Sécurité : Afin d'assurer la sécurité des stands durant la nuit, le village sera fermé à l'aide de barrières et 3 gardiens y assureront des rondes. Le gardiennage est pris en charge par l'organisateur.

Parking : un espace Parking délimité et réservé aux exposants est prévu. Ce parking reste néanmoins sans surveillance particulière.

Assurances : Par sa signature, l'artisan / l'association s'engage à mettre en place une structure solide et en bon état, capable de résister à des conditions météorologiques extraordinaires. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident dû au non respect de cette consigne de sécurité. Dans tous les cas, l'artisan / l'association est tenu de présenter une attestation de responsabilité civile couvrant ce genre d'accident (***une copie de l'attestation responsabilité civile de votre structure ainsi que les documents justifiant de votre situation : extrait immatriculation au registre du commerce + chambre des métiers si nécessaire, copie carte de commerçant non sédentaire, vous seront demandé à votre arrivée***).

Horaire de montage et démontage : Tous les stands devront être prêts à fonctionner le mercredi 16 mai à 17h. Le démontage peut commencer à la fermeture des portes du village, soit le dimanche 20 mai à 19H. Dès le lendemain, soit le Lundi 21 mai à 9 heures, le village ne sera plus gardienné. Par conséquent, le partenaire s'engage à ce que son stand ne soit plus présent à ce moment là.

## **Conditions financières**

Le métrage n'entre pas dans les critères de prix

**Stand = 500 € HT + (TVA 19,6%) tout compris, soit 598 €**

**Le village n'étant pas ouvert tous les jours de 12h00 à 00h00, nous faisons une offre spéciale à 500 € pour les 5 jours de festival au lieu de 750 € en 2011.**

### **Acompte et annulation**



Suite à de nombreux problèmes d'impayés, **2 chèques** à l'ordre du « Festival Paroles et Musiques » vous seront demandés avec ce dossier.

Au -delà du **15 AVRIL 2012**, tout désistement entraînera la perte de ce chèque d'acompte.

### **Dossier d'inscription**

Merci de compléter le formulaire complet et de le renvoyer avec les pièces demandées à l'adresse suivante :

**Julie Javelle**

**16 rue Jean Claude Tissot**

**42000 Saint-Etienne**

Ou par mail à

[dominoprod@gmail.com](mailto:dominoprod@gmail.com)

### **Documents à fournir (par courrier uniquement) :**

1. Un extrait d'inscription au Registre du Commerce (Kbis) ou attestation d'immatriculation au Répertoire des Métiers ou attestation préfectorale de moins de 6 mois.
2. Une attestation d'assurance Responsabilité Civile.
3. **Un chèque d'acompte de 50% du montant** (+TVA à 19,6%) soit 299 € encaissable dès l'acceptation de votre dossier, **et un deuxième chèque représentant le solde** (+TVA à 19,6%), soit 299 € encaissable, au maximum, 15 jours après le festival.
4. Une photo de votre stand ou de votre artisanat

### **CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : 15/04/2012**

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE. LE FESTIVAL SE RESERVE LE DROIT DE CHOISIR LES ARTISANS AFIN D'EVITER LA CONCURRENCE. LE CAS ECHEANT, VOTRE DOSSIER VOUS SERA RETOURNE PAR COURRIER.

Date : .....

Signature.....